



Protection Juridique Paquets

Les **paquets** de protection juridique de Dextra sont conçus comme de véritables solutions «tout compris» et vous offrent une protection complète contre les risques juridiques. Vous avez la possibilité d'opter pour le **Paquet L** ou le **Paquet XL** : ces deux solutions comprennent une **protection juridique d'entreprise** (Business), assortie de la faculté de souscrire, à des conditions préférentielles, une protection juridique privée et de circulation. Le **Paquet XL** se distingue par une couverture et des prestations plus étendues.

Paquet L

Le meilleur rapport qualité-prix

- ✓ Somme d'assurance : max. CHF **600'000**
- ✓ Jusqu'à **24** domaines juridiques assurés
- ✓ Délai d'attente **60** jours

_____ Modules au choix : _____

✓ Protection juridique d'entreprise **Business L**

+ Protection juridique privée et circulation **L**

Paquet XL

Le paquet sans souci

- ✓ Somme d'assurance : max. CHF **1'300'000**
- ✓ Jusqu'à **32** domaines juridiques assurés
- ✓ Délai d'attente **30** jours

_____ Modules au choix : _____

✓ Protection juridique d'entreprise **Business XL**

+ **All Risk**

+ Protection juridique privée et circulation **XL**

Business

La protection juridique d'entreprise **Business** offre une protection complète contre les risques juridiques dans le quotidien de l'entreprise.

- Les paiements d'un partenaire contractuel ne sont pas effectués sans motif
- Votre assurance responsabilité civile d'entreprise refuse de couvrir les dommages de vos clients
- Votre client fait valoir des défauts sur les marchandises que vous avez livrées
- Votre collaborateur ou collaboratrice s'oppose à votre licenciement
- Vous n'êtes pas satisfait de la réparation de votre véhicule d'entreprise
- Votre architecte dépasse largement la limite de coûts convenue

All Risk

All Risk vous offre des conseils dans tous les domaines juridiques, l'examen préventif de certains types de contrats et vous protège dans d'autres domaines juridiques qui ne sont pas déjà assurés par d'autres modules.

Private & Move

La **protection juridique privée Private** et la **protection juridique de la circulation Move** vous offrent une protection contre les principaux risques juridiques du quotidien ainsi que ceux en relation avec les véhicules et les infractions à la loi sur la circulation routière.

- Votre employeur ou employeuse vous licencie injustement alors que vous êtes malade
- Votre bailleur ou bailleuse a massivement augmenté le loyer
- Votre caisse-maladie refuse de prendre en charge les coûts d'un traitement nécessaire



Domaines juridiques assurés

	Paquet L (Couverture en CHF)	Paquet XL (Couverture en CHF)
Droit du travail	✓ (300'000)	✓ (1'300'000)
Retrait de permis	✓ (600'000)	✓ (1'300'000)
Protection juridique du maître d'ouvrage	✓ (50'000)	✓ (150'000)
Imposition	✓ (600'000)	✓ (1'300'000)
Autorisations	✓ (150'000)	✓ (600'000)
Droit de la protection des données	✓ (300'000)	✓ (1'300'000)
Droit de la propriété et droits réels appliqués aux véhicules, aux bateaux et aux aéronefs	✓ (600'000)	✓ (1'300'000)
Droit de la propriété et droits réels appliqués aux biens mobiliers et aux animaux	✓ (300'000)	✓ (600'000)
Droit de la propriété et droits réels appliqués aux biens immobiliers	✓ (300'000)	✓ (600'000)
Droit de l'expropriation	✓ (150'000)	✓ (1'300'000)
Loi sur les travailleurs détachés	x	✓ (1'300'000)
Droit des contrats liés aux véhicules	✓ (150'000)	✓ (1'300'000)
Droit des sociétés	x	✓ (150'000)
Droit de la propriété intellectuelle	✓ (50'000)	✓ (50'000) (incl. droit des brevets)
Protection juridique concernant l'encaissement	✓ (150'000)	✓ (600'000)
Droit de l'internet	✓ (300'000)	✓ (1'300'000)
Droit des cartels	x	✓ (150'000)
Achat et vente de biens immobiliers	x	✓ (150'000)
Information des consommateurs / surveillance des prix	x	✓ (150'000)
Fournisseurs de prestations médicales (TARMED)	✓ (150'000)	✓ (600'000)
Droit du bail à loyer et du bail à ferme	✓ (600'000)	✓ (1'300'000)
Droit de voisinage	✓ (150'000)	✓ (1'300'000)
Droit public de la construction et de l'aménagement	x	✓ (150'000)
Droit du voyage	✓ (150'000)	✓ (600'000)
Dommages-intérêts et réparation du tort moral	✓ (600'000)	✓ (1'300'000)
Droit fiscal et douanier	x	✓ (150'000)
Droit de la propriété par étage	✓ (600'000)	✓ (1'300'000)
Droit pénal	✓ (600'000)	✓ (1'300'000)
Concurrence déloyale	x	✓ (150'000)
Protection juridique du bailleur	✓ (300'000)	✓ (600'000)
Droit des assurances	✓ (600'000)	✓ (1'300'000)
Droit des contrats	✓ (150'000)	✓ (600'000)

Business



Pourquoi Dextra ?



Une protection complète

Nous veillons à ce que vous obteniez justice là où vous avez raison. Avec les couvertures et les prestations de Dextra, vous êtes intégralement protégé en cas de litiges juridiques. La protection est unique, par exemple dans le droit d'Internet ou de la protection des données, ainsi que dans le droit des contrats, le droit fiscal et le droit des cartels.



Coûts calculables

Un litige ne coûte pas seulement du temps et des nerfs, il peut aussi être très coûteux. En cas de litige, Dextra prend en charge les frais d'avocat, de justice et de procédure jusqu'à CHF 1'300'000. Si l'intervention d'un avocat externe est nécessaire, vous avez droit à l'avocat de votre choix.



Renseignements juridiques par téléphone compris

Avec notre JUSupport vous profitez de renseignements compétents dans tous les domaines juridiques, également pour des cas juridiques imminents.



Expertise juridique

Nous sommes spécialisés en matière de protection juridique et vous garantissons une assistance rapide par des juristes et des avocats expérimentés. Près de 80 juristes et avocats s'engagent pour vous et vos droits.



Assurance équitable

Nous proposons uniquement des contrats d'un an, résiliables jusqu'au dernier jour ouvrable. Dextra n'applique pas de franchise ou de valeurs minimales ou maximales de litiges et renonce à la réduction des prestations en cas de négligence grave. De plus, Dextra est une société indépendante et évite ainsi les conflits d'intérêts.



Des questions ?

Appelez-nous : **+41 44 296 60 60**
Écrivez-nous : **info@dextra.ch**

Plus de détails ?

Conditions générales
d'assurance (CGA)

